

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **COMMUNE DE LE PERREY**

**Département de l'Eure  
Arrondissement de Bernay  
27500**

**Date de convocation : 15 mai 2020**

**Date d'affichage : 19 mai 2020**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19 - présents : 19 - votants : 19

### **SEANCE DU 26 MAI 2020**

L'An deux mil vingt, **le vingt-six mai** à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des associations sous la présidence de Monsieur Henri DESANAUX, Doyen.

#### Etaient présents :

MM. MARIE Philippe ; VARRON Franck, DESANAUX Henri, CLOUET Joël, NUTTENS Maxime, TIHY Jean-Pierre, DESCHAMPS Yohann, MINOUFLET Nicolas, GUILLEMARD Aurélien, ROMAIN Florian;  
Mmes CLUZEL Aurélie, SOMMIER Laétitia, QUERUEL Sophie, EGRET Delphine, BACHELEY Jocelyne, MARCAUD Danièle, ROCHER-MUGLIONI Solange, AZE-VASTEL Laure et COTARD Aurélie

#### Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **Mme Laétitia SOMMIER**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Vu les conditions exceptionnelles de réunion en raison des restrictions liées au COVID-19, le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à la salle des associations de la Commune Déléguée de Fourmetot et avec un public limité à 6 personnes afin de respecter les modalités d'organisation sanitaire prescrites par le ministère des solidarités et de la santé.

---

#### DELIBERATION 008/2020 : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Philippe MARIE : dix-neuf (19) voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal élit, 19 voix pour, Monsieur Philippe MARIE, Maire de la commune de Le Perrey.

---

#### DELIBERATION 009/2020 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2113-1, L. 2122-1, L 2122-2 et L 2122-7-2,

**VU** la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Le Perrey, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** la création de 5 postes d'adjoints.

---

### DELIBERATION 010/2020 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2121-7-2, L. 2122-7-2 et L. 2122-8,  
**CONSIDERANT** qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal avec un maximum de 30 % de l'effectif légal,  
**CONSIDERANT** que la délibération précédente a fixé le nombre d'Adjoints au Maire,

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'après avoir procédé à l'élection du Maire, il lui faut maintenant procéder à l'élection des Adjoints au Maire et qu'en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales il convient que les adjoints soient élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire a reçu une liste des **5** candidats classés dans l'ordre, aux fonctions d'Adjoint au Maire :

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : Aurélie CLUZEL
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Franck VARRON
- 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Laétitia SOMMIER
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Joël CLOUET
- 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Sophie QUERUEL

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de cette liste à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel et demande deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

#### **Bureau**

Président : Monsieur le Maire

Assesseurs : M. Maxime NUTTENS et Mme Laure AZE-VASTEL

#### **Résultat des votes :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Refus de vote : 0**

**Pour : 19**

**Majorité absolue : 10**

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- de nommer Adjoints au Maire, les 5 candidats élus ci-dessus désignés, dans l'ordre tel qu'établi lors du vote de la liste présentée ci-dessus,
  - de préciser qu'ils seront « Officier d'Etat Civil » et « Officier de Police Judiciaire »,
  - de faire donner lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l'élu local comme la loi le prévoit, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, et d'en remettre une copie aux Conseillers Municipaux (CGCT, art. L.2121-7).
-

## **DELIBERATION 011/2020 : ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS DE FOURMETOT, SAINT OUEN DES CHAMPS ET SAINT THURIEN**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-11 et suivants;

**VU** la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle,

**VU** la loi N°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles »,

**VU** l'arrêté préfectoral DÉLE/BCLI/2018-37 du 21 décembre 2018, de la préfecture d'Eure, portant création de la commune nouvelle de Le Perrey au 1er janvier 2019,

Le Maire demande deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

### **Bureau**

Président : Monsieur Philippe MARIE

Assesseurs : M. Maxime NUTTENS et Mme Laure AZE-VASTEL

### **Candidat à l'élection du Maire Délégué de Saint Ouen des Champs** : Monsieur Henri DESANAUX

A l'issue, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

**Résultats des votes concernant la candidature de** : Monsieur Henri DESANAUX

**Nul : 0**

**Blanc : 1**

**Refus de vote : 0**

**Suffrages exprimés : 18**

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal élit, 18 voix pour, Monsieur Henri DESANAUX, Maire délégué de la commune déléguée de Saint Ouen des Champs.

### **Candidat à l'élection du Maire Délégué de Fourmetot** : Monsieur Joël CLOUET

A l'issue, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

**Résultats des votes concernant la candidature de** : Monsieur Joël CLOUET

**Nul : 0**

**Blanc : 1**

**Refus de vote : 0**

**Suffrages exprimés : 19**

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal élit, 19 voix pour, Monsieur Joël CLOUET, Maire délégué de la commune déléguée de Fourmetot.

### **Candidat à l'élection du Maire Délégué de Saint Thurien** : Monsieur Franck VARRON

A l'issue, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

**Résultats des votes concernant la candidature de** : Monsieur Franck VARRON

**Nul : 0**

**Blanc : 1**

**Refus de vote : 0**

**Suffrages exprimés : 19**

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal élit, 19 voix pour, Monsieur Franck VARRON, Maire délégué de la commune déléguée de Saint Thurien.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** que :

- Suite au vote, le Maire délégué de la commune déléguée de Saint Ouen des Champs, est Monsieur Henri DESANAUX

- Suite au vote, le Maire délégué de la commune déléguée de Fourmetot, est Monsieur Joël CLOUET

- Suite au vote, le Maire délégué de la commune déléguée de Saint Thurien, est Monsieur Franck VARRON

et **PRECISE** qu'ils seront Officiers d'Etat civil et Officiers de Police Judiciaire.

---

### **DELIBERATION 012/2020 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVOS DES TROIS CORNETS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** les statuts du SIVOS DES TROIS CORNETS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la commune de LE PERREY au sein du SIVOS DES TROIS CORNETS :

Monsieur Philippe MARIE

Monsieur Henri DESANAUX

Monsieur Nicolas MINOUFLET

**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au SIVOS DES TROIS CORNETS.

---

La séance a été levée à 20h40